



# Nétiquette

## Plateforme de discussion Facebook du RECEF

### Mise en contexte

Le Réseau des compétences électorales francophones (RECEF) est une association d'organismes de gestion des élections de la Francophonie. Ce réseau a pour principale mission de favoriser l'échange des bonnes pratiques électorales afin de permettre la tenue régulière d'élections libres, fiables et transparentes. Le RECEF utilise Twitter pour partager de l'information sur les élections dans l'espace francophone, ainsi qu'un groupe de discussion privé sur Facebook afin de permettre un espace de dialogue entre les membres du réseau.

Cette nétiquette vise à expliquer et à encadrer l'utilisation de la plateforme de discussion sur Facebook. L'utilisation du compte Twitter du RECEF est quant à elle encadrée par une politique éditoriale depuis la création du compte en 2016. Les comptes de médias sociaux ne remplacent pas le site Web du RECEF. Ils sont des espaces complémentaires pour échanger de l'information. Twitter est une vitrine externe et la plateforme de discussion privée sur Facebook est un espace de discussion interne au réseau.

L'objectif principal de la plateforme de discussion du RECEF sur Facebook est de mettre à disposition des membres un espace sécuritaire et facile d'accès pour échanger, poser des questions, partager de l'information sur les processus électoraux, se professionnaliser et favoriser le sentiment d'appartenance au métier de gestionnaire d'élection. Cette plateforme de discussion est destinée aux membres du RECEF et du Forum des femmes du RECEF.

### Abonnement à la plateforme de discussion privée du RECEF

Le RECEF a choisi d'utiliser Facebook pour créer une plateforme de discussion privée entre les institutions membres et leurs représentants. Pour pouvoir y participer, il faut avoir un compte Facebook. Les pages Facebook des institutions, ainsi que les comptes personnels des membres peuvent avoir accès à la plateforme de discussion privée du RECEF sur Facebook.

Pour adhérer à la plateforme, il faut formuler une demande d'adhésion au groupe privé Facebook nommé : « Plateforme de discussion du RECEF ».

Au moment de l'adhésion, deux questions sont alors posées aux personnes :

- Êtes-vous une personne travaillant pour un organisme de gestion des élections de l'espace francophone ou un organisme partenaire du RECEF ?

- Quelle est votre adresse courriel (pour valider l'identité de la personne) ?

Périodiquement, il y aura des activités de promotions de la plateforme d'échange du RECEF, afin d'accueillir de nouvelles personnes, et il y aura également des désabonnements de certaines personnes, qui ne sont plus associées à la gestion des élections. Les personnes qui quittent un organisme de gestion des élections sont invités à se désabonner du groupe de discussion.

## **Règles de bonne conduite et modération**

Bien que la plateforme de discussion du RECEF soit privée et que les échanges ne puissent être lus que par les membres du groupe, il y a certaines règles de bonne conduite à respecter afin de garder un climat de discussion agréable et constructif.

Dans la plateforme de discussion du RECEF, les mêmes règles de courtoisie et de respect que lorsque nous entretenons une conversation en personne avec quelqu'un doivent s'appliquer.

Nous favorisons les échanges d'informations et les discussions ouvertes, mais respectueuses. En tant que membre d'un organisme de gestion des élections, la neutralité politique est demandée dans cette plateforme de discussion. La mise en commun d'idées et les discussions sont appréciées et encouragées. Cependant, nous n'acceptons pas qu'une personne qui exprime ses idées soit attaquée. Ainsi, certains commentaires effectués sur la plateforme de discussion seront supprimés sans préavis :

- Les propos diffamatoires, haineux, racistes, homophobes, sexistes ou xénophobes;
- Les propos violents, menaçants, agressifs, abusifs, injurieux, vulgaires, offensants, obscènes, pornographiques ou tout simplement disgracieux, impolis ou grossiers;
- Les attaques ou les insultes, qu'elles visent une utilisatrice, un utilisateur, son dirigeant, un membre de son personnel, l'une de ses représentantes ou l'un de ses représentants;
- Les propos qui contreviennent à une loi;
- Les propos partisans en faveur d'une personne candidate;
- Les publicités ainsi que la propagande.

L'ajout d'hyperliens vers d'autres sites Web est autorisé si le contenu est pertinent et porte sur les discussions ou les sujets abordés. Cela ne signifie pas pour autant que nous approuvons ces sites tiers et leur contenu.

Si vous souhaitez publier des photos ou des vidéos sur l'une de nos plateformes Web, assurez-vous que les fichiers sont du domaine public et que vous avez l'autorisation de l'auteure ou de l'auteur ainsi que des personnes qui y apparaissent. Nous ne pourrions pas être tenus responsables de la diffusion de ces photos ou vidéos.

En publiant du contenu sur la plateforme de discussion du RECEF, il est possible que cette information puisse être lue, utilisée ou partagée par une autre personne membre du groupe de discussion.

Lorsqu'une utilisatrice ou un utilisateur publie un premier message problématique, nous supprimons son message sans préavis. S'il en publie un deuxième, nous lui envoyons un avis précisant qu'il pourrait être retiré de la plateforme d'échange du RECEF.

La gestion des médias sociaux du RECEF est réalisée par le secrétariat général, du lundi au vendredi, de 8H30 à 16h30, sur le fuseau horaire du Québec (UTC-5 ; « heure de l'est »). La plateforme de discussion n'est pas un espace pour poser des questions sur la logistique d'un événement. Pour les questions qui nécessitent une réponse rapide, il est recommandé de communiquer par courriel avec le secrétariat général du RECEF.

## **Communiquer avec le secrétariat général du RECEF**

Les membres du RECEF peuvent signaler un abus ou le non-respect de notre nétiquette en communiquant avec le secrétariat général du RECEF à l'adresse : [recef@electionsquebec.qc.ca](mailto:recef@electionsquebec.qc.ca).